

La force des s@ges

Bulletin électronique mensuel de l'AQDR – Octobre 2013 - N° 80

Le tour de l'actualité aînée en quelques clics

Eddy Savoie débouté pour poursuite-bâillon

Eddy Savoie, président du Groupe Soleil, vient de subir une lourde défaite publique par le rejet de sa poursuite-bâillon contre la famille d'une résidente qui avait dénoncé la qualité des services au CHSLD St-Lambert sur le Golf, construit en PPP en 2010.

En juillet 2011, il avait mis en demeure Mme Thériault-Martel de se rétracter et de s'excuser publiquement de ses commentaires publics sur les conditions de soins de sa mère, ce qu'elle avait refusé de faire. Il a alors intenté personnellement contre elle une action en diffamation réclamant 400 000 \$ en dommages et intérêts. Mme Thériault-Martel a été forcée d'entreprendre de longues et coûteuses démarches judiciaires pour se défendre, avec le soutien de l'AQDR.



Le juge Garry Morrison a qualifié l'action d'Eddy Savoie de poursuite-bâillon visant à faire taire les critiques.

Une groupe de familles soutenues par l'AQDR et des organismes du milieu avaient mené une enquête dans ce milieu problématique et alerté les autorités de l'Agence de la santé et du ministère de la Santé en 2012.

Pour le président de l'AQDR, Louis Plamondon, la condamnation de la poursuite-bâillon d'Eddy Savoie lève le masque sur ce personnage public qui ne s'est pas gêné pour intimider des familles et des usagers par une poursuite de 400 000 \$ contre une famille de retraités modestes.

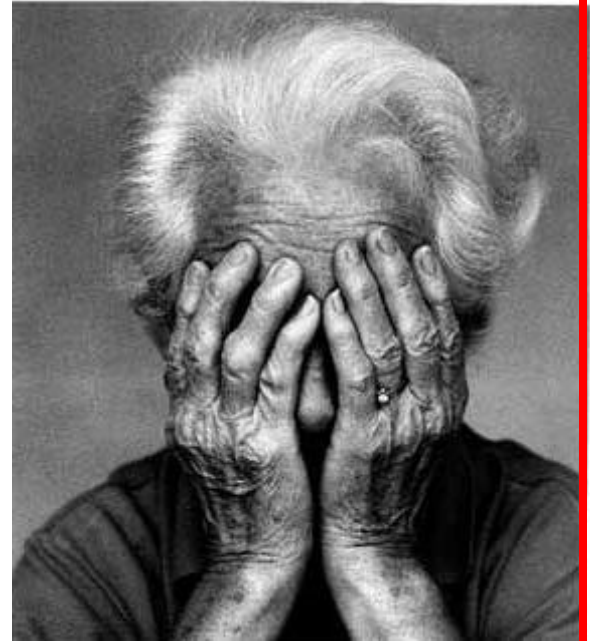
Sa procédure, selon l'AQDR, visait à empêcher les familles de porter plainte et intimider les 7 000 résidents de ses 12 résidences face aux réclamations et revendications pourtant légitimes. L'AQDR espère que le jugement contre Eddy Savoie redonnera confiance à ses résidents et aux aînés du Québec que le droit de se plaindre est inscrit dans nos lois et nos Chartes et que même les plus puissants ne peuvent les violer impunément.

Ce type de conduite intimidante dans les résidences pour aînés n'est pas unique. À Dolbeau (Lac-St-Jean), la résidence *Les cinq saisons* a obtenu une éviction contre une locataire de 74 ans et son conjoint qui avaient porté plainte contre les conditions d'habitation et de services dans cette résidence; elle créait selon la direction un climat

d'insécurité chez le personnel et les résidents. La Régie du logement a suivi le propriétaire dans cette logique d'intimidation.

À Ville Mont-Royal, dans une résidence OSBL, le *Russell sur le parc*, les administrateurs contestent le droit des résidents de créer un comité pour les représenter et posent des actions de menaces et intimidations aux membres du comité, soutenus par l'AQDR. Ceci alors qu'une enquête a établi que les clauses des baux et règlements sont parfois illégales, que l'état du bâtiments pose à divers endroits des risques pour les résidents et que les conduites des employés sont sévèrement problématiques.

L'AQDR dispose d'une liste importante de situations abusives des directions de résidences pour aînés dans différentes régions, le cas Eddy Savoie n'est que la pointe d'un iceberg !



Lire les articles de [La Presse](#), [Radio-Canada](#), [TVA](#), [Droit-Inc.](#), [Journal de Montréal](#), ainsi que le [communiqué](#) de Me Jean-Pierre Ménard, ceux de la [FIQ](#) (Fédération des infirmières du Québec) et de [l'APTS](#) (Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux).

Assurance-autonomie

Recommandations du comité Habitat de l'AQDR

L'AQDR prépare actuellement le mémoire qu'elle déposera à la future commission parlementaire sur le projet d'assurance-autonomie du ministre Réjean Hébert.

Préalablement, son comité Habitat a fait 8 recommandations touchant la qualité et le financement des services d'activités de vie quotidienne (AVQ) et ceux d'activités de vie domestique (AVD), ainsi que leur accessibilité. Ces services sont importants pour les aînés. Ils font la différence entre un soutien à domicile réel et un soutien qui se limite aux mots et à la rhétorique. Ces propositions ont été adoptées par le Conseil d'administration de l'AQDR le 29 août 2013.

Ces huit propositions n'épuisent pas le sujet. D'autres aspects restent à discuter, comme le crédit d'impôt pour les services à domicile, le financement à long terme, etc.

1. Pour assurer des services de qualité, l'AQDR demande au gouvernement que les AVQ (activités de vie quotidienne) des personnes âgées en perte d'autonomie continuent à être offertes gratuitement par les auxiliaires familiales des CLSC, et non par les EESAD (entreprises d'économie sociale en aide domestique). Il y a actuellement 5 032 postes d'auxiliaires familiales (équivalent temps complet) et il faudrait beaucoup augmenter leur nombre.
2. L'AQDR demande en conséquence au gouvernement de respecter le consensus du Sommet socio-économique de 1996 et qu'on ne remplace pas des emplois décentement rémunérés du secteur public par des emplois sous-payés du secteur de l'économie sociale.

3. L'AQDR demande au gouvernement que l'augmentation des services de soutien à domicile des aînés en perte d'autonomie n'entraîne pas l'appauvrissement des personnes, surtout des femmes, qui donnent les services.

4. L'AQDR demande au gouvernement que la politique de financement et d'accessibilité de l'assurance autonomie fasse en sorte que les personnes âgées en perte d'autonomie touchant une partie ou la totalité du *Supplément de revenu garanti* (SRG) bénéficient d'une politique de gratuité totale des services des EESAD. Nous demandons qu'elles jouissent d'une exonération totale de la tarification, compensée par la RAMQ (via le PEFSAD,



le programme d'exonération financière des services d'aide à domicile). Cela entraînerait un développement important des activités d'AVD (activités de vie domestique) des EESAD. Il y a actuellement 6 700 employées dans les EÉSAD, tous titres d'emplois confondus.

5. L'AQDR demande au gouvernement que la politique de financement et d'accessibilité de l'assurance autonomie fasse en sorte que les personnes âgées en perte d'autonomie de la classe moyenne ne soient pas contraintes de se priver, à cause des coûts élevés, des services d'AVD requis par leur état.

6. Tout en étant d'accord avec l'esprit du Livre blanc, l'AQDR se questionne sur la possibilité de problèmes vécus non résolus (exemple : pénurie de personnel professionnel, etc.) qui devraient être réglés avant d'appliquer l'assurance autonomie.

7. L'AQDR demande que la mission des organismes communautaires ne soit pas compromise par des ententes de services à venir au sujet des AVD.

8. L'AQDR entend se faire la gardienne de l'universalité, de l'accessibilité, de l'intégralité, de l'équité et de la gestion publique de l'assurance autonomie.

Le comité Habitat de l'AQDR est sous la responsabilité de Jean-Jacques Bérard (Laval), avec comme membres, Diane Boisselle (Trois-Rivières), Monique Fouquereau (Ahuntsic-St-Laurent), Jacques Fournier (St-Michel), Diane Lebeau (Ahuntsic), Yves Lévesque (FSSS-CSN), Marie-Denise Pilon (Ahuntsic-St-Laurent), Louis Plamondon (St-Michel).

Séminaire du Réseau de l'action communautaire

Un séminaire sur l'assurance-autonomie est organisé par le RQ-ACA, le Réseau québécois de l'action communautaire autonome, le mardi 8 octobre, de 13 h à 16 h. A Petites-Mains, 7595 boul. St-Laurent (métro Castelnau), Montréal. Dîner gratuit.

Panelistes : Marie-Claude Gasse, représentante de la Coalition des entreprises d'économie sociale en aide domestique; Claudelle Cyr, Regroupement intersectoriel

des organismes communautaires de Montréal (RIOCM); Jacques Fournier, responsable du dossier Santé, AQDR.

Voir tous les [détails](#). Renseignements et inscriptions : Céline Métivier, recherche@rq-aca.org

Nouvelles de l'AQDR

Colloque

Loi concernant les soins de fin de vie: *les aînés sont-ils menacés?*

la dignité (AQDMD), avec la collaboration du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Sous la présidence de Catherine Geoffroy, présidente AQG, on pourra y échanger avec :

- Louis Plamondon, président AQDR
- Luc Castonguay, sous-ministre adjoint au MSSS, délégué de la ministre Véronique Hivon
- Jean Pierre Ménard, avocat
- Michèle Pelletier, directrice de l'organisation des services, AQESSS
- Hélène Bolduc, présidente AQDMD

C'est le mardi 8 octobre 2013, de 9h00 à 17h00, à [l'Hôtel Universel](#), à Montréal. 125 \$ (75 \$ pour les organismes communautaires). Inscriptions s'il reste des places. Voir toutes les [informations](#) sur notre site.

AQDR Ahuntsic–St-Laurent : formation de leaders aînés issus de l'immigration



L'AQDR Ahuntsic–St-Laurent vous invite aux séances de formation gratuites de leaders aînés issus de l'immigration, dans le cadre du programme *Québec ami des aînés* (QADA), afin d'encourager votre participation à la vie communautaire, soit dans vos quartiers ou dans vos communautés ethnoculturelles; et vous outiller dans le champ du leadership, ainsi que de vous donner une vision positive du vieillissement.

Les ateliers se tiendront du 17 septembre au 5 décembre 2013, soit tous les mardis ou tous les jeudis, de 12:45 à 15:30, à la bibliothèque de Cartierville, 5900 rue de Salaberry, Montréal. Pour réserver votre place : (514) 856-3511 poste 222.» [Voir l'événement sur le site](#)



Hébergement et services à domicile

Compressions à l'Institut de gériatrie

Le CHSLD de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal, qui traite les cas les plus lourds au Québec, supprimera l'automne prochain 20 postes d'infirmières à temps plein, son équipe de 9 remplaçantes et 4 postes occupés par des infirmières françaises en stage d'échange. La sécurité des patients risque d'être compromise, craint le syndicat des infirmières.

« L'Institut, c'est un bijou, un haut lieu de savoir en gériatrie qui sert de leader dans les façons de prodiguer les soins qui sont par la suite implantés le reste de la province. C'est vraiment dommage de réduire la qualité des soins pour laquelle nous sommes réputés », a déclaré le président du syndicat, Benoit Piché. « Au début des années 2000, ajoute-t-il, il y avait 6 infirmières pour 50 patients sur le quart de travail de jour. Après cette dernière restructuration, nous passerons de deux infirmières à une seule. Il y a des limites à couper. »

Lire la [suite](#) dans La Presse.

Nouvelle certification des résidences privées: les aînés écopent

Estimant que la nouvelle certification des résidences privées pour aînés du gouvernement adoptée en mars dernier est trop sévère et coûteuse, des établissements abandonnent le processus et deviennent de simples tours à logements. En plus de perdre des services, les personnes âgées qui y sont hébergées se voient privées de précieux recours quand elles sont victimes d'abus. Seule la Régie du logement peut maintenant les défendre.

La suite de [l'article](#) de La Presse.



Fermeture illégale en toute impunité

La Résidence des Boulevards-campus St-Joseph, qui accueillait plus de 136 aînés à Montréal, a brusquement fermé ses portes le 5 juillet, en n'ayant donné qu'un mois d'avis à ses locataires. Un geste illégal, mais impuni par l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.

Cette dernière, loin de s'en formaliser, achète toujours 44 lits dans une autre résidence détenue par le même propriétaire – et qui n'est pas certifiée. Une situation qui fait bondir les associations de protection des aînés, qui accusent le gouvernement de ne pas appliquer sa propre loi.

Lire la [suite](#) dans La Presse.

Exaspération des travailleurs des CHSLD de Québec

Les travailleurs des Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) de la Capitale n'excluent pas le recours à des moyens de pression si le gouvernement n'intervient pas pour améliorer leurs conditions de travail. À bout de souffle, ils affirment que le gouvernement fait la sourde oreille au manque de ressources qui prive les bénéficiaires de certains soins.

Aucun des huit établissements de Québec n'est conforme à la norme ministérielle de deux heures de soins par jour par patient, selon des études commandées par le syndicat des employés et le ministère de la Santé. La Confédération des syndicats nationaux (CSN) estime que pour atteindre cette norme, il faudrait 65 employés supplémentaires et un budget d'environ 5 millions.

La [suite](#) sur *Radio-Canada*.

Évaluation du CHSLD Notre-Dame-de-Lourdes: un rapport «effronté», selon la CSN

Un rapport d'évaluation du CHSLD Notre-Dame-de-Lourdes situé rue Hermine à Québec a fait bondir les employés du centre d'hébergement. Le rapport préparé par le ministère de la Santé durant l'été blâme les employés pour leur manque d'attention envers les personnes hébergées et des manquements lors des repas des résidents.

« On trouve ça assez effronté d'envoyer des enquêteurs pour arriver aux mêmes conclusions que le syndicat, qui dénonce ces situations depuis deux ans. Les employés n'ont pas le temps de tout faire. Il y a un manque d'effectifs. », a affirmé la présidente du Conseil central de la CSN à Québec, Ann Gingras.



La [suite](#) de l'article du *Soleil*.

Optimisation des soins de santé

Des CSSS ont enfreint les règles d'octroi de contrats

L'attribution de contrats à la firme Proaction par des centres de santé et de services sociaux (CSSS) de la région de Montréal ne s'est pas faite selon les règles, conclut un rapport commandé par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Le processus d'octroi de huit des dix contrats analysés par une équipe de vérificateurs ne respectait pas la Loi sur les contrats des organismes publics [...] Des contrats de plus de 100 000 \$ ont été attribués de gré à gré à l'entreprise spécialisée dans l'optimisation des services de santé, alors qu'un appel d'offres public était nécessaire.



Le document révèle aussi que Proaction a réalisé, gratuitement, des travaux d'analyse préliminaire dans les CSSS avant l'obtention de la majorité de ses contrats. Cette manière de procéder a pu lui permettre d'avoir accès à des « renseignements privilégiés », indique-t-on, la plaçant dans une position avantageuse par rapport à ses concurrents. Entre octobre 2010 et décembre 2012, Proaction a décroché pour 5,3 millions de dollars de contrats dans la région de

Montréal et pour 9,8 millions à l'échelle de la province.

La [suite](#) dans *Le Devoir*. Voir aussi [L'Aut'journal](#) et [La Presse](#). Et les communiqués de la [CSN](#), de la [FIQ](#) et de [l'APTS](#). On peut aussi lire le [rapport](#).

Hôpital Maisonneuve-Rosemont : le travail des infirmières minuté

L'hôpital Maisonneuve-Rosemont souhaite calculer à la minute près toutes les interventions des infirmières des unités de soins de courte durée.

La direction de l'hôpital a récemment lancé un appel d'intérêt pour connaître les différents logiciels disponibles en ce sens. Selon le document, le système devra notamment être en mesure de calculer le temps des soins directs et indirects donnés aux patients, les pauses payées et la durée des déplacements avec ou sans patient dans les unités de soins

La suite de [l'article](#) du *Journal de Montréal*.

Voir aussi, sur ce sujet, une [conférence](#) intéressante à l'Université de Sherbrooke

Proches aidants

Sous le thème *Du répit... pour reprendre mon souffle !*

3 au 9 novembre : Semaine nationale des proches aidants

Par Sylvie Gagnon, agente de communication du RANQ

Cette année encore, le Regroupement des aidants naturels du Québec (RANQ), veut mettre l'accent sur le besoin de répit des proches aidants lors de la *Semaine nationale des proches aidants au Québec*. Le RANQ compte près de 80 organismes membres dans 16 régions du Québec qui travaillent à améliorer le quotidien des personnes proches aidantes.

Les aidants naturels ou proches aidants sont ces personnes qui offrent, sans rémunération, du soutien à une personne de leur entourage atteinte d'une incapacité. Le RANQ est le mouvement autonome de tous les proches aidants au Québec quel que soit l'âge de la personne aidée et quelle que soit la condition de la personne aidée.

Les proches aidants forment la structure portante du réseau de la santé, car ils assument plus de 80 % du soutien à domicile. Il s'agit d'une contribution vitale pour les personnes malades ou



en perte d'autonomie qui souhaitent vivre chez elles. Selon différentes études, actuellement au Québec, on peut dire que 1 personne sur 7 est un proche aidant. En 2030, ce sera 1 personne sur 4. L'épuisement, l'isolement et l'appauvrissement menacent ces femmes et ces hommes qui s'investissent au quotidien auprès d'un être cher fragilisé.

Le RANQ s'est doté dernièrement d'une [plateforme de revendications](#) relativement aux services de soutien des proches aidants. Un de ces services est le répit qui devrait être disponible sous différentes formes selon les besoins des proches aidants : de jour, de soir, la fin de semaine, de quelques jours ou semaines, au domicile de la personne ou ailleurs. Le RANQ souhaite également rappeler à cette occasion l'importance d'une véritable politique gouvernementale pour l'ensemble des proches aidants.

Les aidants naturels veulent davantage de répit

Le Regroupement des aidants naturels du Québec (RANQ) réclame du gouvernement du Québec une politique globale à leur sujet qui leur accorderait entre autres plus de répit.

Lors d'une récente tournée de 15 régions de la province, l'organisme a pu constater le sentiment d'insatisfaction généralisé des proches aidants, qui souvent ignorent l'existence même de services de répit ou qui se heurtent à des critères d'admissibilité trop rigides. De plus, ces services sont coûteux et ils ne répondent pas à leurs besoins, déplore le RANQ. Les aidants naturels ont en outre souvent l'impression de devoir quémander ces services.

La suite de la [nouvelle](#) de Radio-Canada.

La CSN : mieux soutenir les proches aidants

Tout juste avant l'adoption d'une politique sur l'assurance autonomie, la Confédération des syndicats nationaux espère que le ministre de la Santé et des Services sociaux, Réjean Hébert, entendra le cri du cœur lancé par le Regroupement des aidants naturels du Québec (RANQ). Pour la centrale syndicale, une véritable politique de soutien passe par un accroissement significatif des ressources en soutien à domicile, tant pour les aînés, les personnes en situation d'incapacité que pour les proches aidants.



« Il est essentiel que le gouvernement puisse apporter une réponse positive et rapide à l'appel du RANQ afin de répondre aux besoins qui sont criants. Trop souvent, les aidantes et les aidants s'épuisent dans l'aide dispensée aux proches, et ce, au détriment de leur santé physique et psychologique », déclare Jean Lacharité, vice-président de la CSN.

Pas moins de 300 000 personnes au Québec, essentiellement des femmes âgées de 45 à 65 ans, assument de 70 à 85 % de l'aide requise par les aîné-es uniquement.

La suite du [communiqué](#) de la CSN

Actes médicaux des pharmaciens

Les libéraux voulaient aussi faire payer les patients

Les libéraux, qui dénoncent le fait que tous les Québécois n'auront pas accès gratuitement aux nouveaux actes assurés par les pharmaciens, envisageaient eux aussi ce scénario au moment du dépôt du projet de loi.

La Presse a pris connaissance du mémoire déposé par l'ancien ministre de la Santé, Yves Bolduc, le 4 novembre 2011 au Conseil des ministres. C'était quelques jours seulement avant le dépôt du projet de loi pour permettre aux pharmaciens d'effectuer de nouveaux actes auparavant confiés aux seuls médecins.

La [suite](#) dans *La Presse*.

Le SISP met en garde le ministre de la Santé



Le Secrétariat intersyndical des services publics (SISP) appelle le ministre de la Santé à renoncer à son projet de faire payer les patients québécois pour les nouvelles activités médicales des pharmaciens. Qu'ils soient dispensés par un médecin ou un par un pharmacien, les actes médicaux doivent être remboursés par la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

« Le caractère public, l'accessibilité et l'universalité de notre réseau de la santé sont fondamentaux et doivent impérativement être préservés. Refiler la

facture au régime d'assurance médicaments public et aux régimes privés comporte de nombreux effets pervers, dont celui d'ouvrir encore une fois la porte au privé en santé », met en garde la porte-parole du SISP, Louise Chabot.

Lire la suite du [communiqué](#).

Médecins québécois pour le régime public s'oppose à la privatisation partielle des nouveaux services

MQRP rejette le choix proposé par le ministre Réjean Hébert de n'assurer qu'une partie de la population pour les nouveaux services cliniques bientôt offerts par les pharmaciens. L'organisation juge que la couverture publique ne peut être réservée au 40% de participants inscrits au Régime public d'assurance médicaments, ce qui correspond à une inacceptable privatisation de services médicaux auparavant assurés par la RAMQ.

MQRP rappelle que les autres patients, assurés par des régimes privés, devront en conséquence payer directement ou tenter d'être remboursés par leur propre assureur, ce qui pourrait s'avérer difficile. Par ailleurs, pour les patients assurés par la partie publique du Régime d'assurance médicaments, des coûts pourraient demeurer, par exemple celui des primes et de la coassurance, ce qui n'est pas plus recevable

Lire la suite du [communiqué](#).

Les pharmacies ont investi entre 7 et 10 millions en vue de la loi 41, mais les négociations sont dans l'impasse



Pendant que les négociations entre Québec et les pharmaciens stagnent, les chaînes craignent de ne jamais voir de retour sur leur investissement, car on ignore toujours quand les pharmaciens pourront enfin poser les nouveaux actes prévus à la loi 41.

Les pharmacies du Québec estiment que de 7 à 10 millions de dollars ont été investis dans leurs officines en prévision du 3 septembre, date à laquelle la loi 41 devait entrer en vigueur, dit Richard Nadeau, pharmacien et vice-président aux services professionnels chez Familiprix. « *Aujourd'hui, je ne peux rien faire, même si je suis prêt, et j'ignore si un jour on va arriver à la croisée des chemins* », déplore-t-il. Familiprix, par exemple, a investi quelques centaines de milliers de dollars en formation et en logiciels.

Pourquoi les négociations sont-elles dans l'impasse ? Québec et l'Association des pharmaciens propriétaires (AQPP) se seraient pourtant entendus sur les tarifs consentis pour les nouveaux actes, selon un document obtenu par *Le Devoir*.

Lire la suite de [l'article](#) du *Devoir*.

Sur la place publique

Consultations sur le Rapport D'Amours

Mémoire de l'AQDR à la commission parlementaire

L'AQDR nationale s'est présentée le 20 août à la commission parlementaire, représentée par son vice-président, André Jalbert (Québec). Il y a notamment souligné que le droit à une retraite acquise est attaqué de toutes parts et que les aînés sont accusés d'être à la source des problèmes des entreprises, des services publics et des déficits de l'État.

Le Rapport D'Amours a le mérite de remettre les pendules à l'heure et la proposition de rente de longévité apparaît nécessaire et urgente pour corriger les impacts des dérives passés dans la gestion des régimes à prestation déterminés. Nos fonds de retraite ont été pillés, détournés de toutes sortes de manières dans les deux dernières décennies et les aînés se trouvent sans recours parce que ces régimes sont administrés par des structures patronales qui excluent les retraités.

Les systèmes de retraites canadiens sont généralement capitalisés sur la base des cotisations des employés à même leurs salaires et des employeurs à titre de *salaires* différés. En principe les prestations découlent du placement de ces capitaux, et les régimes se sont toujours



bien comportés durant les cinquante dernières années accumulant des milliards de surplus jusqu'en 2006! Il faut se rappeler qu'à certaines périodes les rendements étaient si positifs que les employeurs ont décrété des congés de cotisations pour eux-mêmes et les cotisants. Lorsqu'est apparu le choc boursier de 2008 avec des rendements fortement amoindris, les surplus avaient fondu et ne pouvaient pas compenser la brutale chute boursière. C'est ce qui explique en partie la situation financière actuelle des régimes de retraite. Le déficit des régimes est surtout dû aux conduites téméraires de leurs administrateurs au moment des vaches grasses!

Voilà ce qui se cache sous les discours alarmistes concernant les coûts de nos retraites et l'avenir des aînés! Mais les constats du rapport d'Amours et ses recommandations remettent le pendule à l'heure et la proposition d'amélioration du Régime public est la seule voie viable pour garantir la préservation du droit à la retraite.

Voir la présentation sur le [site](#) de l'Assemblée nationale.

Revenus de retraite : disparité grandissante femmes / hommes

La Fédération des femmes du Québec (FFQ) et le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au marché du travail (CIAFT) ont également été entendus le 22 août dans le cadre de ces consultations. [...]

Alors que les femmes continuent d'être plus pauvres à la retraite que les hommes, le mémoire souligne l'absence d'une préoccupation pour le droit à l'égalité des femmes dans les recommandations du comité. En effet, en 2010 les femmes à la retraite vivent avec 59 % du revenu des hommes, un écart qui s'est creusé depuis 2006 (le ratio était de 62 %). *« Il est d'autant plus décevant que le comité n'ait pas tenu compte de cette réalité économique inégalitaire alors que le gouvernement du Québec s'était engagé, dans son plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes, à prendre en considération les impacts distincts sur les femmes et les hommes dans les propositions concernant la retraite »*, affirme Alexa Conradi, présidente de la FFQ.

Lire la suite du [communiqué](#).

Le Rapport D'Amours tabletté ?

Près de six mois après le dépôt du Rapport sur l'avenir de la retraite au Québec, il semble que le gouvernement de Pauline Marois souhaite ignorer les recommandations de l'ancien dirigeant du Mouvement Desjardins, Alban D'Amours.

La commission parlementaire des finances préconise de continuer à étudier certaines recommandations du rapport, dont la rente de longévité. Selon *La Presse*, la facture d'une telle rente pour Québec s'élèverait à près de 320 millions, et celles des employeurs et des employés, près de 1,2 milliard de dollars.

Dans son [rapport publié le 17 septembre](#), la Commission reconnaît que les régimes à prestations déterminées font face à un sérieux problème qui menace leur pérennité et la sécurité financière des retraités.

Or, elle en vient à la conclusion que les mécanismes proposés par le comité ne revêtent pas tous la même importance et ne peuvent être, pour la plupart, facilement et rapidement mis en œuvre.

Lire la suite de [l'article](#) de *Avantages*.



Supplément de revenu garanti : une injustice à corriger!

La Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec (CTRCAQ) déplore que Mme Wong, ministre d'État (Aînés), ne puisse prendre position pour s'engager à mettre fin à l'exploitation financière envers les aînés perpétrée par le gouvernement canadien.

La CTRCAQ a participé, le 13 août à Montréal, à une table ronde sur invitation de la ministre Wong pour connaître les enjeux et les défis en lien avec l'exploitation financière des aînés. Le président de la Conférence, Claude Quintin, en a profité pour demander à la ministre ce qu'elle entendait faire pour corriger l'injustice faite à de trop nombreux Canadiens qui ne reçoivent pas le *Supplément de revenu garanti* pour les aînés du Canada auquel ils ont droit. Une situation bien documentée qui brime ainsi des milliers de Canadiens parmi les plus vulnérables.

Lire la suite de [l'article](#).

Levée de boucliers contre la hausse d'Hydro-Québec



La Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics (COTPSP) a annoncé son intention de se mobiliser contre la décision du gouvernement Marois de revenir sur ses promesses et d'augmenter de 5,8% les tarifs d'Hydro-Québec à compter d'avril 2014. La COTPSP estime que les ménages québécois verront la facture se saler à hauteur de 75 \$ en 2014, voire même 150 \$ pour certains.

D'après les estimations d'Annabelle Berthiaume, porte-parole de la Coalition, les ménages québécois feront les frais de 60% de

l'augmentation, bien qu'ils ne consomment que 30% de l'électricité. *« Cette hausse de tarif est régressive. Les personnes les plus pauvres vont devoir dépenser une plus grande partie de leur budget pour s'approvisionner en électricité »*, a-t-elle suggéré, jeudi.

La suite de [l'article](#) du journal *Métro*. Et celui de [L'Aut'journal](#). Voir aussi le [document](#) détaillé sur les hausses.

À qui profite l'augmentation de la productivité ?

Ces dernières années, le débat opposant les adeptes de la redistribution de la richesse à ceux d'une plus grande stimulation de la croissance économique anime l'espace public au Québec. Pour ces derniers, l'amélioration de la productivité est un moyen mis de l'avant afin d'atteindre leur objectif, d'autant que ces gains de productivité sont réputés se traduire d'eux-mêmes en une meilleure rémunération des travailleurs et travailleuses. Par conséquent, toute la société devrait y gagner lorsque sont mises en place des mesures favorisant la productivité.

Toutefois, l'IRIS démontre dans cette recherche qu'au cours des 30 dernières années, le PIB par heure travaillée a augmenté de 32% tandis que le revenu de travail n'a progressé que de 15%. Le retard accumulé a mené à un manque à gagner de plus de 3 \$ l'heure en moyenne en 2010.

Voir [l'étude](#) de l'Institut de recherche et d'information socio-économique (IRIS).



AVEC UN BRIM DE PHILOSOPHIE

Par Jacques Fournier
AQDR St-Michel

Une de mes belles découvertes à la retraite, ce sont les cours donnés par le Service [Éducation 3^e âge du Collège Maisonneuve](#). Les cours y sont de qualité aussi grande que ceux des *Belles soirées* de l'U. de Montréal ou de l'Université du 3^e âge de l'U. de Sherbrooke. Vous pouvez y entendre parler de philosophie, d'histoire, de politique, de sciences pures, d'histoire de l'art, etc. Pas d'examen, pas de travaux, seulement le plaisir d'apprendre.

Les cours de philo sont parmi mes préférés. J'ai eu l'occasion, dans ces pages, de résumer les [réflexions sur la liberté](#) faites avec le prof Jacques Senécal. Après chaque cours, M. Senécal emmène ses étudiants qui le désirent dans une brasserie près du CEGEP où l'on continue à discuter philosophie, mais de façon très encadrée et sérieuse, autour de chopes de bière. Un club de philomanes se réunit aussi une fois par mois, dans un restau de l'est de Montréal, pour discuter, là aussi de façon rigoureuse, de philo. On s'y retrouve entre retraités de tous horizons, curieux, ouverts et pas prétentieux, à approfondir des thèmes variés dans la bonne humeur.

Ces cours m'ont permis de retravailler, de préciser et d'allonger un texte philosophique que j'avais publié en 1999 dans la revue Possibles, [Du côté de l'intériorité](#). J'y traite de la nature de Dieu, des raisons de vivre, etc.. toutes questions sans réponses définitives. Cent fois sur le métier, remettez votre ouvrage...

Je termine ce petit billet sur un mot d'enfant. En passant devant le Collège Maisonneuve, en autobus, je dis à l'un de mes petits-fils, Alexis, 8 ans, que j'y suis des cours de philosophie.

- C'est quoi, la philosophie, grand-papa ?
- En gros, c'est étudier pourquoi on existe.
- Mais c'est parce qu'on en a envie, grand-papa !

C'est exactement ce que dit Spinoza de façon moins claire.



À l'agenda

L'âgisme

Québec, 23 octobre : Regards multidisciplinaires et multigénérationnels sur l'âgisme

L'Association québécoise de gérontologie région Québec/Chaudière-Appalaches vous invite à son événement *Regards multidisciplinaires et multigénérationnels sur l'âgisme*, le mercredi 23 octobre 2013 de 9 h à 15 h 30, au Centre Montmartre à Québec, 1669-1679, ch. Saint-Louis, Québec.

Conférenciers : Martine Lagacé, Louis Plamondon, Fernand Turcotte et Lorraine Chartier. Voir les [détails](#).

Laval, 25 octobre : exposition et panel sur l'âgisme

De 8h30 à 14h, le 25 octobre, on parlera également d'âgisme à la Place des aînés de Laval. L'exposition, *L'âgisme, parlons-en*, sera présentée, en même temps qu'un panel de discussion sur



les différentes formes de l'âgisme dans notre vie. C'est l'AQDR Laval qui organise cette activité spéciale dans le cadre de la *Semaine lavalloise des aînés*.

Panélistes : Louis Plamondon, président, AQDR - Catherine Geoffroy, présidente, Association québécoise de gérontologie - Daniel Morin, Ville de Laval.

Voir les [détails](#).

Le bénévolat bon pour la santé mentale et la longévité

Donner de son temps généreusement pour une juste cause ou une association s'accompagne en retour d'effets bénéfiques sur la santé. Une méta-analyse britannique révèle en effet que les personnes bénévoles vivent plus heureuses et plus longtemps que le reste de la population. Pourquoi ? La question persiste encore...

Sport, défense des droits, humanitaire, etc. Toutes les raisons sont bonnes pour devenir bénévole. Car d'après une vaste étude publiée dans le journal [BMC Public Health](#), les personnes qui s'impliquent dans des projets sans [récolter de l'argent](#) en retour se portent mieux, sont plus [heureuses](#) et vivent plus longtemps.

Derrière ce travail, on trouve Suzanne Richards et ses collègues de l'[université d'Exeter](#), qui ont passé en revue une quarantaine de recherches s'intéressant à la question. D'ordinaire, ces analyses reposent sur les dires des participants, ceux s'impliquant dans des activités bénévoles, qui déclarent souvent se sentir mieux et plus épanouis que les autres.

Cette fois, l'équipe de scientifiques a souhaité obtenir des preuves concrètes de ces conclusions. Ainsi, parmi les études compilées, les données émanaient entre autres de 9 essais expérimentaux ou de 16 suivis longitudinaux de cohortes.

La [suite](#) sur Futura Santé.



SE FORMER, S'INFORMER...

Ateliers du CSSS Cavendish

Des ateliers se donnent sur l'abus, la maltraitance, les protections juridiques, l'âgisme, etc. Sous forme de conférence-web, ces ateliers sont ouverts à tous sur [inscription](#) en ligne.

Donnez la lecture en cadeau

Depuis les débuts de *La lecture en cadeau*, en 1999, plus de 323 000 livres neufs ont été recueillis à travers le Québec et distribués à autant d'enfants. Un programme de la Fondation pour l'alphabétisation. Voir les [informations](#) sur ce programme et comment [participer](#).

SAVIEZ-VOUS QUE... ?

Par Gilles Boucher
AQDR MRC Abitibi

Stratégies interculturelles pour rompre l'isolement des aînés

Fantastique ! Je vais essayer de contrôler un peu mon enthousiasme débordant mais comme je peaufine, depuis une dizaine d'années maintenant, un concept de musicothérapie active qui a justement pour première mission la lutte à l'isolement des aînés, vous comprendrez que tout ce qui est susceptible d'amener de l'eau à mon moulin est une excellente nouvelle.

Le titre que j'ai retenu est celui d'un rapport fascinant d'une étude sur l'isolement des aînés, un document de 24 pages, datant de mai dernier et que vous pouvez facilement consulter en cliquant [ici](#). Principaux objectifs de recherche : mobiliser des aînés sur le territoire de Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent; déterminer les principaux facteurs d'isolement des aînés du territoire; proposer des stratégies pour contrer l'isolement et favoriser la participation sociale; inclure les stratégies de communication et d'action interculturelles dans les activités de la Table de concertation des aînés de Bordeaux-Cartierville (TCABC) et du Comité des organisme sociaux de St-Laurent (COSSL) afin de pérenniser le projet.

Cette étude sur l'isolement des aînés a été effectuée par Émilie Audy, agente de recherche, TCABC et centre de recherche et de partage des savoirs InterActions, CSSS de Bordeaux-Cartierville–Saint-Laurent-CAU et Yves Couturier, professeur agrégé, Université de Sherbrooke, Département de travail social, chercheur au centre de recherche et de partage des savoirs InterActions, CSSS de Bordeaux-Cartierville–Saint-Laurent-CAU.



Elle a permis, dans un premier temps, de découvrir les principaux facteurs et éléments susceptibles de créer de l'isolement chez l'aîné. Les traits de caractère de chacun, les moyens financiers, l'état de santé, les moyens de transport, les activités offertes, le manque de compagnie, la vie en résidence pour personnes âgées et les nouvelles technologies sont tous des éléments qui jouent sur l'isolement des aînés sur le territoire de Bordeaux-Cartierville–Saint-Laurent. Et parce que je travaille là-dessus depuis dix ans, je vous dirai que c'est le cas partout ailleurs au Québec.

« Tel que présenté, plusieurs organismes communautaires tentent de pallier à ces besoins en offrant des services facilitant la vie quotidienne des personnes âgées, reprennent les chercheurs dans la conclusion de leur rapport. Une valorisation de l'utilisation de ces services ainsi qu'une meilleure publicité de ces derniers, notamment en employant les voies prisées par les aînés, telles que les médiums d'information papier, favoriseraient la prestation de services. »

Le rapport spécifie également que quelques recommandations ont aussi été faites afin de répondre aux besoins non comblés des aînés du territoire. Plusieurs des recommandations impliquent la mise sur pied de services ou de moyens visant la sensibilisation des populations.

Et l'on se retrouve devant cette problématique de la communication dans une clientèle de personnes âgées. Les plus actifs en la matière vous diront que toutes les personnes âgées du Québec ont maintenant leur ordinateur et sont branchés sur le Web, d'autres vous diront que c'était le cas pour seulement 47% des personnes âgées en 2009...



Vie privée

Une femme d'un certain âge se présente chez le sexologue dans le but de ranimer sa vie sexuelle.

- Mettez du Viagra dans le café de votre mari, explique le praticien. Il ne s'en rendra même pas compte ! Puis venez me rendre compte des effets.

Une semaine plus tard elle revient.

- Alors, est-ce que cela a fonctionné ?
- Docteur ! Ce fut terriblement dramatique...
- Comment cela ? Que s'est-il passé ?
- J'ai fait exactement comme vous m'avez dit, j'en ai mis dans son café et cela a eu un effet quasi instantané.

Il a bondi de sa chaise, du revers de la main, il a balayé tout ce qu'il y avait sur la table, il m'a attirée vers lui en arrachant mes vêtements, et il m'a fait l'amour comme jamais !

- Pourquoi dites-vous ça d'une façon horrifiée ? C'était génial !
- Certes, en effet, j'ai eu le plus gros orgasme depuis 20 ans !
- Ben alors ? C'est formidable non ?
- C'était horrible, si vous aviez vu le monde qu'il y avait chez Tim Hortons !



Pêche miraculeuse

Un homme se fait intercepter par un garde-pêche. Son bac à poissons est rempli à pleine capacité. Le garde de pêche demande :

- Avez-vous un permis pour tous ces poissons ?
- Non monsieur, ce sont mes poissons domestiques.
- Poissons domestiques ?
- Oui, chaque soir, j'amène mes poissons ici sur le lac, je les laisse nager un bout de temps librement dans le lac, et lorsque je siffle, ils reviennent tous et sautent dans le bateau. Je les ramène alors à la maison !
- Mais c'est ridicule cette histoire, c'est du mensonge pur et simple !
- Non, pas du tout, je vais vous montrer, ça fonctionne vraiment !
- Ok, je dois voir ça...

L'homme prend alors son bac à poissons, le vide à l'eau, et attend debout. Après quelques minutes, le garde-pêche demande :

- Alors ?
- Alors quoi ?
- Quand allez-vous les faire revenir ?
- Faire revenir qui ?
- Ben les poissons !
- Quels poissons ?



Il y a pire

Il y a pire, pour un homme vieillissant, que la première fois qu'il ne peut pas le faire une deuxième fois : c'est la deuxième fois qu'il ne peut pas le faire une première fois.

LA FORCE DES S@GES – Bulletin électronique de l'AQDR

Rédacteur en chef : Jacques Fournier

Révision et mise en page: Anne Falcimaigne

Responsabilité : Comité des communications de l'AQDR

*Les textes n'engagent que leurs auteurs
et reflètent la richesse de nos débats.*



Numéro de novembre 2013

Envoyez vos textes avant le 15 octobre

À : jacques.talbot-fournier@sympatico.ca